

Concours quinquennal des sciences morales et politiques.

PÉRIODE DE 1876-1880.

Rapport adressé par le jury (1) à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre,

Bien que les sciences morales et politiques embrassent à la fois dans leur vaste domaine la philosophie, l'histoire, le droit et l'économie politique, chaque période quinquennale ne nous apporte cependant qu'un petit nombre d'ouvrages importants consacrés à l'une ou à l'autre de ces études. On ne peut demander trop à un pays dont l'étendue est restreinte, et il est bien certain que jamais en Belgique on ne verra tous les champs de l'activité intellectuelle cultivés avec la même ardeur et les mêmes bénéfices. Mais une circonstance spéciale tend à faire désertier par les travailleurs plusieurs régions de la science : c'est le zèle persistant avec lequel toutes les forces se concentrent sur l'étude de notre histoire nationale. Ce zèle est parfois un peu aveugle, car on comprendrait mieux le passé de la

(1) Le jury était composé de :

- M. Tielemans, membre de l'Académie royale de Belgique, président ;
- M. Rivier, membre associé de l'Académie royale de Belgique, secrétaire ;
- M. Vanderkindere, membre de la Chambre des représentants, professeur à l'université de Bruxelles, rapporteur ;
- M. Bormans, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- M. Le Roy, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- M. Troisfontaines, professeur à l'université de Liège ;
- M. Wagener, membre de l'Académie royale de Belgique.

Belgique, si l'on connaissait mieux le passé des autres nations européennes. Il est toujours mauvais de s'isoler; quiconque se renferme exclusivement dans un sujet se prive des avantages de la comparaison, et comme il amoindrit son horizon, il perd la vraie proportion des choses. Il n'en est pas moins vrai que tous les cinq ans, le jury chargé de décerner le prix d'histoire nationale voit s'amonceler devant lui les volumes; le rapporteur peut se donner pour tâche de faire un travail d'ensemble; dans ce tableau, chaque détail a son prix; c'est un résumé des progrès de la science, d'autant plus complet que l'érudition étrangère fournit peu de contributions à cette étude patriotique.

Il en est tout autrement du rapport que nous présentons aujourd'hui; citer tous les écrits philosophiques, historiques, juridiques, économiques qui ont vu le jour depuis 1876, simples articles, brochures ou volumes, les apprécier et les classer, ce serait entreprendre une besogne stérile, car tous ces fragments détachés ne formeront jamais un corps et ne donneront pas une idée approximative de l'état de la science en Belgique, encore moins de la science en général. Notre mission est plus modeste; préoccupé seulement de l'objet même du concours, le jury n'a examiné de près que les œuvres dont l'importance ou l'originalité méritait cette attention, et d'un jugement unanime, il a décerné la palme à M. E. de Laveleye pour son livre : *la Propriété et ses formes primitives*, dont tous les hommes compétents en Europe avaient déjà reconnu la haute valeur.

Une seule œuvre, par ses qualités éminentes, aurait pu l'emporter sur celle de M. de Laveleye, c'était l'*Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, par M. Gevaert. Mais ici se présentait une question préalable. Était-il possible de ranger ce livre dans la catégorie des œuvres morales et politiques? Il touche sans doute par certains points à l'histoire, comme il touche à la littérature et à la philologie; mais au fond, c'est un traité de musique, et l'on forcerait évidemment les termes en l'admettant au concours actuel. Le jury, fidèle à sa mission, a été obligé de l'écartier par une fin de non-recevoir; aucun des autres jurys quinquennaux ne pourra faire un meilleur accueil à l'œuvre la plus savante peut-être qui ait paru en Belgique depuis cinquante ans. C'est là un fait regrettable à tous égards; aussi exprimons-nous le vœu que le programme des concours soit révisé, de manière à n'exclure aucun des travaux qui peuvent honorer le nom belge. Il est à noter, en effet, qu'un ouvrage de philologie pure se trouverait frappé de la même interdiction. L'expérience signale donc une lacune qu'il paraît urgent de combler et sur laquelle le jury, monsieur le ministre, se permet d'attirer votre attention.

Sur un autre point fort important, l'admissibilité au concours des ouvrages publiés par des écrivains belges, mais imprimés à l'étranger, nous n'avions heureusement plus devant nous les obstacles qui avaient arrêté les jurys précédents. Vous aviez bien voulu, monsieur le ministre, provoquer un arrêté royal du 30 décembre 1880, qui a mis fin à une prohibition injuste; de nos jours, en effet, les rapports entre les peuples voisins sont si étroits que la librairie devient internationale et que nous courrions risque de voir nous échapper les œuvres les plus saillantes, si nous ne regardions que la marque de l'éditeur. En fait, la récompense n'est pas décernée au travail matériel de l'impression, mais au travail intellectuel dont l'éclat rayonne sur le pays.

Quelques personnes auraient désiré que cette mesure fût appliquée également aux livres publiés par des étrangers en Belgique; mais les raisons que nous venons d'invoquer s'opposaient à cette extension; le but du législateur a été bien évidemment d'encourager les écrivains belges, et il semble juste de s'en tenir à cette formule

Abordons, après ces considérations préliminaires, l'examen rapide des œuvres les plus marquantes de la période quinquennale.

La philosophie n'échappe pas en Belgique à la défaveur dont elle semble généralement frappée; on se fatigue de ne trouver en elle que des solutions vagues ou insuffisantes, et le réalisme moderne, habitué par les sciences positives aux procédés d'une méthode rigoureuse, préfère se confiner dans des recherches moins ambitieuses, mais plus sûres.

La psychologie ne cessera cependant pas d'intéresser l'homme qu'elle prend pour objectif de ses investigations; on ne renoncera jamais à scruter les délicats problèmes de l'esprit humain, considéré en lui-même et dans ses rapports avec le corps.

M. Loomans, professeur à l'université de Liège, a consacré à cette étude un volume qui se distingue par la finesse des aperçus et par l'élégance de la forme (1). Son livre, d'où se dégage le parfum d'une érudition discrète, mais solide, nous apparaît comme la fleur éclose à son jour, après la patiente

(1) *De la Connaissance de soi-même. Essais de psychologie analytique*, par Ch. Loomans. Bruxelles, Merzbach et Falk. 1880, 574 p.

élaboration des réflexions et des recherches. Adepte convaincu du spiritualisme, l'auteur se donne pour tâche d'arriver, par la voie analytique, à ces trois grandes idées : *la liberté, Dieu, l'immortalité*, sans lesquelles les disciples de cette école ne comprennent pas le monde. Il reste fidèle à sa méthode, autant, ce semble, que la chose est possible, quand on veut faire de la psychologie métaphysique; il y déploie toutes les ressources d'une dialectique souple et pressante, au service de laquelle vient se placer une connaissance approfondie des travaux antérieurs; son analyse est perspicace, son exposition intéressante, variée, sans obscurités et sans longueurs.

En somme, c'est un livre bien fait, dont les parties sont harmonieusement agencées et dont l'ensemble porte la marque d'un esprit alerte et distingué. On remarquera notamment le chapitre où l'auteur a essayé de démontrer analytiquement le parallélisme du développement des facultés de l'âme, qui fournit, d'après lui, une preuve manifeste de l'unité de l'esprit humain.

M. Loomans n'a certes pas résolu ce que Dubois-Reymond appelait naguère *les sept énigmes du monde*. Il ne convaincra pas les sceptiques, mais il fera plaisir à tous ceux qui tiennent à résoudre les problèmes moraux de notre existence.

M. Tiberghien, professeur à l'université de Bruxelles, reste toujours, par l'ampleur et la puissance de son œuvre, le philosophe le plus considérable que la Belgique ait produit; l'accueil que ses travaux ont obtenu à l'étranger, où ils ont été traduits en plusieurs langues, le met absolument hors de pair, et nous aurions été heureux de proposer pour l'éminent professeur une récompense qu'il mérite à tous égards, si nous avions pu tenir compte des publications faites pendant les périodes quinquennales antérieures.

Sa *Psychologie*, sa *Logique*, son *Introduction à la Métaphysique* sont de véritables monuments élevés à la philosophie; l'esprit de système n'en est certes pas absent, mais on oublie de s'en plaindre quand on admire les belles proportions de ces œuvres, auxquelles la clarté et la fermeté du style communiquent un charme rare. Dans la période actuelle, M. Tiberghien n'a fait paraître qu'une édition nouvelle de son *Introduction* (1), ainsi qu'un petit traité de morale indépendante destiné aux écoles pri-

(1) *Introduction à la philosophie et préparation à la métaphysique*, par G. Tiberghien. Bruxelles, 1881, 538 p.

maires (1). On peut différer d'avis sur l'utilité d'un enseignement théorique de la morale s'adressant à la jeunesse ; mais à coup sûr, on rendra hommage à la manière simple et attrayante dont l'auteur a su réaliser son programme ; ce livre a pu être appelé à juste titre un manuel d'affranchissement.

A la tendance dogmatique de l'école spiritualiste s'opposent les efforts des philosophes qui, acceptant le mouvement de la pensée moderne, essayent d'établir un contact plus immédiat entre la philosophie et l'ensemble des sciences exactes et naturelles.

M. Girard, capitaine en premier du génie, professeur d'art militaire et de fortification, a entrepris de « déduire les lois universelles applicables à la formation et à la constitution scientifiques des connaissances humaines, d'appliquer ces lois à la solution de certaines questions que les savants n'ont pu résoudre encore et enfin de poser la première assise d'une philosophie générale, embrassant la totalité des manifestations de l'univers... » De là son livre dont nous transcrivons ici le titre : *La philosophie scientifique ; science, art et philosophie, mathématiques, sciences physiques et naturelles, sciences sociales, art de la guerre* (2).

Le programme que nous venons de rapporter ne manque pas d'être ambitieux. Nous n'hésiterons pas cependant à rendre hommage au talent de M. Girard : il sait joindre, en effet, une grande largeur de vues à une remarquable finesse ; sur toutes choses il a des aperçus nouveaux et ingénieux, mais cette richesse est en quelque sorte débordante, et elle finit par produire une certaine confusion. Au fond, son livre n'est qu'un exposé de la méthode scientifique ; il insiste sur cette vérité fondamentale que la science ne peut s'asseoir que sur des faits et que cependant les faits en eux-mêmes ne sont que des matériaux bruts, n'acquérant de la valeur que si l'on réussit à les grouper. Telle est l'idée mère, assurément excellente, de cet essai dont le défaut le plus apparent est de manquer d'homogénéité et de n'avoir pas la trame assez serrée. L'auteur a des allures un peu fantaisistes, qui déroutent parfois le lecteur et l'entraînent hors de la voie tracée, vers les buissons fleuris qu'il aperçoit au loin.

M. Delbœuf, professeur à l'université de Liège, est incontestablement

(1) *Eléments de morale universelle, à l'usage des écoles laïques*. Bruxelles, 1881. In-12, 214 p.

(2) Bruxelles, Muquardt. 1880. IX et 406 p.

l'un des penseurs les plus originaux de notre pays. S'il n'a pas jusqu'à ce jour publié de bien gros ouvrages, c'est sans doute parce qu'il a horreur de la banalité; il ne se plaît point à répéter ce que d'autres ont dit avant lui; tous ses travaux portent le cachet de la recherche personnelle, et ils abondent en observations ingénieuses.

M. Delbœuf a frayé à la philosophie des voies nouvelles : il est en Belgique le créateur de la psychophysique, c'est-à-dire de l'application des lois physiques et mathématiques aux études de l'esprit; à la fois psychologue, mathématicien et philologue, il associe des connaissances qui se trouvent bien rarement réunies, et peu de lecteurs sont en état de le suivre dans les applications qu'il fait d'une science à l'autre. En revanche, cette richesse d'aperçus donne à ses œuvres une saveur peu commune pour quiconque n'est pas tout à fait incapable de les goûter. Qui ne lira, par exemple, avec le plus vif intérêt les curieux articles qu'il a publiés récemment dans la *Revue philosophique* sur le *Sommeil et les Rêves*? Ce n'est point là une dissertation sur des thèses depuis longtemps rebattues, c'est une étude vivante, dans laquelle l'expérimentation joue un grand rôle et qui permet à l'auteur de formuler une explication nouvelle du mode de fonctionnement du cerveau.

A l'étranger, M. Delbœuf a de nombreux lecteurs; il est justement apprécié en Allemagne, en Angleterre et en France; les deux volumes qu'il a fait paraître pendant la période quinquennale, *la Logique algorithmique* (1) et *la Psychologie comme science naturelle* (2), sont des œuvres fortes et sérieuses, dont le temps fera mieux encore comprendre la valeur (3).

Si de la philosophie nous passons au droit, nous serons frappés immédiatement de l'abondance des productions dans ce domaine.

Plusieurs ne sont que des monographies, dues à des juristes de mérite et dont l'intérêt pratique est considérable, mais que nous devons cependant

(1) *Logique algorithmique*. Essai sur un système de signes appliqué à la logique. IV et 99 p. Bruxelles, Muquardt. 1877.

(2) Bruxelles, Muquardt. 1876. 112 p.

(3) M. Delbœuf a encore publié dans les *Mémoires* de l'Académie en 1876 une *Théorie générale de la sensibilité*, contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la formation et au rôle des organes des sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce.

nous borner à citer brièvement. Tels sont le *Commentaire législatif et doctrinal de la loi du 25 mars 1876 (nouveau Code de procédure civile)*, par M. Waelbroeck; le *Commentaire-traité de la saisie immobilière, de la surenchère et de l'ordre*, par le même savant professeur, que la mort a trop tôt enlevé; le *Répertoire général du droit des eaux*, par M. Wodon; le *Commentaire de la loi du 4 octobre 1867, sur l'appréciation des circonstances atténuantes par les cours et tribunaux*, par M. Timmermans; une étude sur la loi du 12 juin 1816 (de la vente des immeubles des mineurs et du partage des biens dans lesquels ils sont intéressés), par le même; l'*Etude sur la détention préventive*, par le même; le *Traité des faillites, des banqueroutes et des sursis de paiement*, par M. Humblet; le *Code de l'enregistrement, des droits de succession, etc.*, par M. Crepin; la *Constitution belge annotée*, par M. Croquet; le *Code pratique de police judiciaire et administrative*, par M. Desoer; le *nouveau traité des marques de fabrique et de commerce*, par M. Braun; le *Commentaire du Code pénal militaire*, par MM. Begeren et De Baets; le *Code de procédure civile*, par M. Bormans; etc., etc.

Une mention spéciale est due à l'étude de M. Pierre Spingard : *Des concessions de mines dans leurs rapports avec les principes du droit civil*, qui lui a valu le titre de docteur agrégé à l'université de Bruxelles; au très utile répertoire de M. Beltjens : *les Codes belges annotés*; au *Code de la Bourse*, de M. Bastiné, professeur à l'université de Bruxelles, qui a fait paraître aussi une seconde édition de sa *Théorie du droit fiscal dans ses rapports avec le notariat*, fruit d'une longue expérience dans la pratique et dans l'enseignement; enfin et surtout au *Code pénal belge interprété*, par M. Nypels, professeur à l'université de Liège. Le mérite de cet excellent commentaire réside non seulement dans son caractère méthodique, mais dans la circonstance que l'auteur a pris lui-même, avec le regretté M. Haus, une part active à la rédaction de ce Code.

M. Laurent, dont le grand ouvrage sur le *droit civil* a été couronné, il y a cinq ans, a publié à l'usage des étudiants un cours élémentaire où l'on retrouve toutes les qualités de ce vaillant esprit (1). M. Laurent ne s'arrête pas, d'ailleurs, dans sa prodigieuse activité; après avoir achevé deux œuvres immenses, dont chacune suffirait pour remplir toute une vie, il en aborde résolument une troisième non moins vaste : le *Droit civil international*, dont plusieurs volumes ont déjà paru.

(1) *Cours élémentaire de droit civil*, 4 vol. in-8°. 1878.

L'un des avocats les plus brillants du barreau de Bruxelles, M. Edm. Picard, s'est voué, avec la collaboration de M. d'Hoffschmidt, président du tribunal de Marche, à une entreprise vraiment gigantesque. *Les Pandectes belges* (1), qui formeront plus de vingt gros volumes, sont un répertoire juridique dans lequel tous les problèmes du droit belge sont exposés avec une rare lucidité. La tentative, faite par les auteurs d'appliquer au droit les procédés de la méthode expérimentale, mérite l'attention; elle communique à ces études une incontestable originalité.

M. Van Wetter, professeur à l'université de Gand, a donné une seconde édition, en grande partie refondue, de son *Cours élémentaire de droit romain* (2); sous sa forme nouvelle, ce manuel, qui se distingue par la clarté et la précision, est mis véritablement à la portée des jeunes gens qui commencent les études juridiques.

M. Willems, professeur à Louvain, nous apporte une quatrième édition de son *Droit public romain* (3). Ce livre a été si favorablement jugé par la critique étrangère, qu'il n'y a plus à en faire l'éloge; le succès qu'il a obtenu dans l'enseignement est un garant de sa valeur; faisons remarquer seulement que la nouvelle édition, plus complète en ceci que les précédentes, a tenu compte des prescriptions de la loi de 1876 et a considérablement étendu la partie du livre consacrée à l'époque impériale. Partout on retrouve la sûreté d'information et la précision qui caractérisent les travaux de l'auteur, et si l'on avait une légère critique à formuler, elle ne porterait que sur le style et sur l'arrangement des matières; peut-être les faits essentiels ne se détachent-ils pas assez nettement sur le fond touffu et un peu uniforme de son exposition; dans la disposition des chapitres même, la lumière n'est pas toujours convenablement distribuée.

Le jury n'a pu s'occuper du nouvel ouvrage que M. Willems consacre au *Sénat romain* et dont le premier volume seul a paru. Tout indique déjà que cette étude aura une valeur considérable.

(1) *Pandectes belges. Répertoire général de législation, de doctrine et de jurisprudence belges.* Bruxelles, Larcier.

(2) *Cours élémentaire de droit romain, contenant l'histoire du droit romain et la législation de Justinien*, 2^e éd. Gand, Hoste, 1875-76. I, VIII et 396 p.; II, 548 p.

(3) *Le droit public romain depuis la fondation de Rome jusqu'à Justinien, ou les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques*, 4^e éd. Louvain, Ch. Peeters, 1880, 666 p.

Nous devons aussi émettre le regret de n'avoir pu nous arrêter à l'ouvrage capital de M. Maynz : *Cours de droit romain* (1), dont la troisième édition a paru en 1877. Chacun connaît cette œuvre magistrale, qui a vraiment jeté en Belgique les bases de la science du droit romain. Malheureusement, et en raison des principes que nous avons énoncés au début de ce rapport, l'auteur étant étranger est forcément exclu du concours (2).

C'est pour le même motif que le *Cours de droit civil* (5) de M. Arntz est soustrait à notre appréciation, mais il ne nous sera pas défendu de rappeler le mérite d'un livre qui rend chaque jour les plus grands services à l'enseignement; M. Arntz a su condenser en un petit nombre de volumes une matière immense et prendre toujours pour guides les principes sans lesquels le droit civil devient d'une inextricable confusion.

La grave question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, à laquelle on a appliqué déjà des solutions si diverses, a fourni à un théologien l'occasion d'affirmer les prétentions traditionnelles de l'Eglise catholique (4). Le chanoine Moulart soutient que l'Eglise est absolument indépendante et que, même en matière politique, le pouvoir civil lui est indirectement soumis; si les deux puissances sont distinctes, elles doivent cependant être unies, et, en principe, l'Eglise a la prééminence sur l'Etat; la liberté des cultes suppose une société imparfaite, en décadence. L'Eglise est tolérante; mais à l'égard des hérétiques, qui sont des insurgés, elle doit user sévèrement de son droit de punir.

Nécessairement, ces propositions ne s'appliquent qu'aux Etats catholiques; chez les autres, la liberté des cultes et spécialement du culte catholique, paraîtrait moins fâcheuse à l'auteur; ce n'est pas, d'ailleurs, ici le lieu de discuter des thèses qui répugnent à toutes les idées modernes. On

(1) *Cours de droit romain, précédé d'une introduction contenant l'histoire de la législation et des institutions politiques de Rome*, 4^e éd. Bruxelles, Bruylant-Christophe; 1876-1877. IX, et 924 p.; II, VI et 616 p.; III, VI et 752 p.

(2) M. Alph. Rivier, membre du jury, a fait paraître la seconde édition revue et augmentée de son *Introduction historique au droit romain*.

(5) 4 vol. Bruxelles, Bruylant-Christophe.

(4) *L'Eglise et l'Etat ou les deux puissances. Leur origine, leurs rapports, leurs droits et leurs limites*, par le chanoine Ferd.-J. Moulart, professeur ordinaire à la faculté de théologie de l'université catholique de Louvain. Louvain, Ch. Peeters, 1877. 580 p.

ne pourrait songer à le faire que si elles étaient présentées sous une forme scientifique, mais les livres de théologie n'ont rien de commun avec la science ; ils s'appuient sur la foi, sur le droit divin, sur la constitution divine de l'Eglise, et trop souvent leurs arguments se transforment en injures ; que gagne-t-on à appeler ses contradicteurs « de prétendus philosophes, des partisans de religions fausses, des sectaires absurdes » ?

Tournons les regards vers des œuvres plus sereines. L'histoire nous réclame ; malheureusement son contingent est peu fourni.

M. H. Pergameni, professeur à l'université de Bruxelles, a pris pour sujet d'étude *les Guerres des Paysans* (1) ; il s'est appliqué à démêler les causes et les manifestations symptomatiques d'un phénomène social qui se reproduit à toutes les époques et dans toutes les civilisations ; l'idée était heureuse et, dans l'exécution, M. Pergameni a déployé sa verve habituelle ; cependant il n'a pas consulté assez régulièrement les sources, il s'est contenté des travaux de seconde main et a laissé dans son livre des lacunes regrettables.

Florence (2), étude politique par M. L. Verhaeghe de Naeyer, aujourd'hui gouverneur de la Flandre orientale, n'a pas la prétention de retracer l'histoire complète de la grande cité toscane ; comme le titre l'indique, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les transformations qu'a subies la constitution florentine depuis la ruine des Hohenstaufen jusqu'à la chute de la république elle-même au xvi^e siècle. — Quelle commune a eu en trois siècles des annales aussi dramatiques, des crises aussi répétées ? Chaque jour la vie et la fortune des citoyens étaient mises en péril. C'est bien le cas de constater encore une fois que le moyen âge, au point de vue politique, n'est pas l'époque de l'immobilité, mais bien celle des transformations incessantes. Notre âge ne résisterait plus à de pareilles secousses : nous sommes devenus trop nerveux pour vivre dans cette perpétuelle incertitude du lendemain.

M. Verhaeghe n'a pas fait un livre irréprochable au point de vue de la critique ; il ne s'est pas entouré de tous les documents qui eussent pu l'éclairer. Il connaît Perrens et Gino Capponi, mais il ne cite pas Reumont, dont l'*Histoire de la Toscane* eût pu être mise utilement à profit, et

(1) Bruxelles, Mayolez, 1880. 202 p.

(2) Paris, E. Dentu, 1880 (la couverture porte abusivement : 1881), 378 p.

la question de Dino Compagni semble lui être demeurée étrangère. Peut-être aussi n'a-t-il pas triomphé toujours des énormes difficultés de cette histoire florentine qui ne se repose jamais ; quelques-uns de ses chapitres ne sont pas exempts de confusion. Cependant l'ensemble laisse une impression satisfaisante ; l'ouvrage entier est pénétré d'une certaine harmonie ; on sent que l'auteur, sans s'égarer dans les détails infinis des événements, a suivi avec persistance une idée conductrice ; homme politique lui-même, il a su, en étudiant les révolutions politiques de Florence, mettre à profit l'expérience des temps plus rapprochés de nous ; il a compris que les époques, malgré leurs divergences, ont leurs analogies, et que pour bien interpréter le passé, il faut s'inspirer du spectacle du présent. C'est ce trait qui donne à son ouvrage un caractère particulièrement attachant. Le style, sans être brillant, est celui d'un homme habitué à penser, et qui sait écrire.

C'est encore l'Italie qui a fourni un sujet à M. Paul Devaux, ce vaillant travailleur, qui ne s'est reposé qu'à l'heure de la mort (1). Ecrire deux gros volumes de considérations à propos de l'histoire romaine, sans tomber dans la banalité, c'était là une entreprise à laquelle le talent et l'expérience politique de M. Devaux pouvaient seuls suffire. Le succès a-t-il couronné complètement ses efforts ? On hésite à répondre, car en Belgique et à l'étranger le livre a été accueilli par les jugements les plus disparates. Exalté par les uns qui ont rappelé le souvenir de Montesquieu, il a été condamné sévèrement par les autres (2). Reconnaissons qu'il est inégal et qu'à côté de beautés réelles, il renferme de notables imperfections. Le meilleur chapitre est le premier ; M. Devaux y expose à grands traits le caractère du peuple romain et fait voir les courants qui l'entraînent : l'unité romaine s'opposant au particularisme hellénique, la puissance de la république reposant sur la sagesse de l'aristocratie qui, malgré ses instincts conservateurs, sait toujours céder quand il en est temps ; les difficultés intérieures obligeant la classe dirigeante à chercher des diversions dans les grandes guerres du dehors et finalement ces guerres, devenant pour leurs auteurs une cause de ruine : l'aristocratie se rétrécit en une mesquine oligarchie et aboutit au pouvoir tyrannique. Tout cela est exposé avec la force de conviction que donne la méditation prolongée d'un sujet favori.

(1) *Etudes politiques sur les principaux événements de l'histoire romaine.* Bruxelles, Merzbach et Falk, 1880. I, XVI et 556 p. ; II, 474 p.

(2) Notamment par M. G. Monod dans la *Revue historique*, par M. Plew, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, et par M. Zschech, dans les *Mittheilungen aus der historischen Literatur*.

Malheureusement dans les chapitres suivants, M. Devaux est tombé dans ce travers de vouloir faire de l'histoire avec des légendes cent fois réfutées; sa critique de l'époque royale est toute superficielle et ne s'inspire pas assez de l'esprit de la science moderne. Disons-nous qu'il a donné trop peu d'attention au développement interne de la constitution? Mais ce serait attirer l'auteur sur un terrain qu'il n'a pas choisi; son terrain, c'est l'histoire militaire; tout le deuxième volume est, en effet, consacré aux guerres puniques, et il se résume en cette thèse, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, mais qui n'en paraît pas mieux fondée pour cela, que la réputation d'Annibal a été absolument surfaite.

On regrette que M. Devaux se soit étendu si longuement sur cette question et qu'il n'ait pu aborder la période des mouvements démocratiques, où ce grand esprit aurait pu déployer à l'aise ses plus belles qualités.

Nous arrivons enfin à l'économie politique et aux travaux de M. de Laveleye. Depuis de longues années, le savant publiciste est sur la brèche, toujours prêt à prendre la plume, toujours prêt à défendre les causes auxquelles il s'est voué. Dans les Revues belges et étrangères, dans les journaux, les brochures et les livres, partout il déploie son activité, partout il trouve des lecteurs attentifs. Aucun autre écrivain belge ne lui est comparable pour la fécondité du travail, la variété des connaissances, la souplesse du talent. La politique, l'histoire, le droit, l'art, les questions religieuses, philosophiques, littéraires, l'ont tour à tour occupé; mais c'est toujours l'économie politique qui forme le centre de ralliement de ces études diverses et qui leur communique une réelle unité.

La renommée de M. de Laveleye n'est pas moindre à l'étranger que dans notre pays; on peut même affirmer que plus d'un de ses ouvrages a été mieux compris, mieux apprécié en dehors de nos frontières. Les plus importants ont été traduits dans la plupart des langues modernes. Il appartient à ce petit groupe d'hommes, dont le nom est honoré dans toutes les contrées civilisées.

On a dit parfois que M. de Laveleye est un vulgarisateur, et l'on n'a pas eu tort, si l'on prend ce mot dans le sens le plus élevé; car il a le don admirable de mettre la clarté dans les questions les plus obscures, et son style, sans avoir un éclat extraordinaire, est toujours limpide, élégant et parfaitement approprié au sujet; il a mis en pratique ce précepte excellent qu'il formule lui-même quelque part et qui consiste à n'employer que des

mots intelligibles à tous; le plus souvent, en effet, c'est l'obscurité du langage qui provoque l'apparition des doctrines fausses.

Mais M. de Laveleye n'est pas seulement un vulgarisateur, c'est un esprit plein de hardiesse qui n'hésite jamais à rompre ouvertement avec l'opinion régnante, quand elle lui paraît injustifiée. Les résistances et les contradictions ne font qu'aiguiser son ardeur. Il aborde de front les plus rudes problèmes et ne sacrifie rien au préjugé.

Nous n'avons pas à apprécier ici l'ensemble de l'œuvre du professeur de Liège, mais nous renfermant dans notre tâche, nous essayerons de caractériser en peu de mots les quatre volumes qu'il a fait paraître pendant la dernière période quinquennale, à savoir : les *Lettres sur l'Italie*, *L'Agriculture belge*, le *Socialisme contemporain* et enfin les éditions nouvelles de *la Propriété et ses formes primitives*.

Le premier de ces ouvrages (1) est une étude charmante sur l'Italie contemporaine. M. de Laveleye, tout en admirant les œuvres du passé, n'est pas de ceux qui croient que l'Italie tout entière est renfermée dans ses musées et ses monuments. C'est le peuple qu'il cherche, ce sont les hommes et les idées qu'il veut connaître. Les *Lettres*, qui ont fait une vive sensation dans la péninsule même, sont empreintes d'un esprit de sympathie aussi sincère qu'impartial : n'y cherchez point cette bienveillance exagérée dont certains voyageurs sont si prodigues; mais vous n'y trouverez pas davantage la tendance au dénigrement, qui n'est pas moins commune. M. de Laveleye voit assez clair pour découvrir la vérité, et il estime assez les Italiens pour la leur dire; il loue leur verdeur, leur esprit d'assimilation, leur patriotisme, leur sens politique, les progrès qu'ils réalisent dans tous les domaines, en un mot, toutes ces qualités aimables et sérieuses qui en font un des premiers peuples de l'Europe; mais il ne dissimule pas leurs défauts, leur instabilité, leur tendance aux engouements rapides et aux revirements soudains; il constate que leur situation économique laisse beaucoup à désirer; que les classes agricoles peuvent à peine suffire aux charges qui pèsent sur elles; il déplore l'exagération des dépenses militaires. Tout cela est exposé avec verve, sans pédanterie; c'est la vie même prise sur le fait.

De l'Italie à la Belgique il y a loin sans doute; autre climat, autre race, autre esprit national. *L'Agriculture belge*, à laquelle M. de Laveleye a con-

(1) *Lettres sur l'Italie*. Bruxelles, Muquardt, 1880. 594 p.

sacré un volumineux rapport (1), a cependant ce point de contact avec l'agriculture de la plaine lombarde, que toutes deux sont des plus parfaites. L'idée première du travail dont il est ici question, remonte à l'initiative de la Société des agriculteurs de France, qui, à l'occasion de l'exposition universelle de 1878, demanda aux différentes associations agricoles étrangères des mémoires sur l'état de la culture dans leurs circonscriptions respectives. Nul, dans notre pays, n'était mieux préparé à fournir la réponse que l'auteur du livre vraiment classique de *l'Economie rurale en Belgique*. Cependant M. de Laveleye a tenu à s'entourer de documents nouveaux ; il a consulté les hommes compétents de chacune de nos régions, et faisant la synthèse des travaux qu'il avait rassemblés, il a tracé simplement, sans viser à l'effet, le tableau sincère de notre situation agricole.

Dans le *Socialisme contemporain* (2), M. de Laveleye aborde le problème le plus grave de la société moderne ; le titre cependant promet un peu plus que le livre ne donne. Ce n'est pas une histoire complète et méthodique du socialisme, comme on pourrait s'y attendre ; c'est plutôt une collection d'articles qui touchent de près ou de loin au sujet, et que ne rattache pas toujours un lien fort étroit ; de l'un à l'autre on retrouve des répétitions qui, dans un livre mieux fondu, auraient pu être évitées.

La pièce de résistance est une exposition des théories socialistes qui ont envahi l'Allemagne dans ces dernières années. L'auteur remonte à leurs origines, il suit leurs développements et les montre s'infiltrant dans toutes les classes et revêtant les aspects les plus divers ; ce qui caractérise, en effet, l'esprit allemand, c'est qu'il va droit devant lui, quand il croit avoir la vérité ; l'idéal d'une réforme à accomplir l'entraîne aisément vers l'utopie. Aussi trouve-t-on aujourd'hui en Allemagne des socialistes de toutes les nuances, radicaux et conservateurs, libres penseurs, catholiques et protestants, artisans et bourgeois, savants et ignorants ; le socialisme a même pénétré dans les conseils du gouvernement. M. de Laveleye nous initie à cette multiple élaboration des doctrines qui menacent d'ébranler notre vieille organisation sociale, et le commentaire perpétuel dont il les

(1) *L'Agriculture belge*. Rapport présenté au nom des sociétés agricoles de Belgique et sous les auspices du gouvernement. Bruxelles, Merzbach et Falk, 1878. CCLXXX et 380 p.

(2) Bruxelles, Merzbach et Falk, 1881. 484 p. (Tous les articles dont le volume est composé avaient paru dans la *Revue des Deux Mondes* avant le 1^{er} janvier 1881.)

accompagne est comme un jugement critique qui montre çà et là une vérité et qui réfute plus d'une erreur.

M. de Laveleye lui-même est loin d'appartenir à l'école de l'économie politique *orthodoxe*. Dans son chapitre d'introduction, il signale l'évolution qui s'est accomplie dans la science et qui a détrôné les anciennes théories du laisser-faire absolu. On ne croit plus à la formule exclusive de la liberté guérissant tous les maux; l'Etat a son devoir à remplir aussi bien pour la protection de l'individu que pour la réalisation du bien commun. L'économie politique ne doit plus procéder par abstractions, en affirmant des principes universels; elle est devenue une science d'observation et d'expérience; c'est la méthode inductive et historique qui, dans chaque cas particulier, conduira à la solution pratique.

M. de Laveleye s'inspire de ces principes lorsqu'il cherche à déterminer les remèdes propres à guérir la misère avec tout son hideux cortège, et à prévenir l'explosion du socialisme; il n'arrive pas avec une panacée universelle; sans doute, il attend beaucoup du progrès de l'instruction, il croit aussi qu'en donnant à l'ouvrier le goût de l'épargne, on l'arrachera aux suggestions mauvaises. Sur ce point il se rencontre avec M. Laurent, dont nous ne pouvons oublier de citer ici l'excellent petit volume intitulé : *les Sociétés ouvrières* (1); ce travail, dans lequel l'éminent philanthrope a retracé les résultats dus à sa propre initiative, montre quels bienfaits les habitudes régulières contractées dès l'enfance produisent dans une population industrielle comme celle de Gand.

Mais M. de Laveleye n'affirme pas que tout sera fait par l'instruction et par l'épargne, il n'exclut point les autres tentatives honnêtes et sincères d'améliorer notre état social, il n'a point le respect fanatique des institutions actuelles; si elles ne sont plus adaptées à tous les besoins, elles devront être corrigées. Lui-même, comme nous allons le voir, a fait la critique de la notion moderne de la propriété, et il a montré qu'elle est susceptible de bien des modifications. Mais ne va-t-il pas un peu loin dans l'insistance qu'il met à réclamer par dessus tout une réforme religieuse? M. de Laveleye se laisse entraîner vers un certain idéal de christianisme puritain qui nous semble peu conforme à l'esprit de notre siècle; il condamne avec une exagération évidente toutes les manifestations du luxe, et affirme que le retour à la simplicité de l'Eglise primitive donnerait la véritable solution de la question sociale. Ce rigorisme nous paraît bien

(1) *Les Sociétés ouvrières de Gand*. 1877. In-12.

étroit. Si le christianisme n'a pu rester fidèle à ses conceptions premières, c'est qu'il sacrifiait toute une face de la vie : comme le disait récemment M. Renan, « la vie humaine est finie, quand on a trop bien réussi à prouver à l'homme que tout est vanité ».

Cette tendance à vouloir christianiser l'économie politique apparaît même dans le dernier ouvrage dont il nous reste à parler : *la Propriété et ses formes primitives*, et l'un des critiques allemands qui ont rendu le plus éclatant hommage à la valeur du livre, M. Nasse, la signale à bon droit, ce nous semble, comme une erreur (1).

Fort heureusement ce n'est là qu'un détail insignifiant dans l'ensemble, et l'œuvre n'en demeure pas moins « la plus importante de toutes celles qu'ait produite la science comparative du droit à notre époque ». Cette appréciation due à un savant économiste, M. Kohler (2), a été ratifiée par le jugement concordant de tous les critiques. Ils sont d'accord pour louer le plan du travail, la richesse de l'érudition et la façon brillante dont sont disposés des matériaux laborieusement accumulés.

M. de Layeleye s'est donné pour tâche de rechercher par quelles métamorphoses la propriété a passé avant d'arriver à sa forme actuelle; il remonte jusqu'au point de départ, suit avec attention les évolutions qui se sont opérées et arrive à cette conclusion que la notion des droits que les hommes exercent sur le sol, est toujours corrélative à l'état social et spécialement au développement de l'agriculture.

Chez les peuplades qui ne vivent que de chasse et de pêche, la terre n'est pas un objet de propriété, les forêts et les rivières appartiennent à tout le monde. Pour les pasteurs l'idée de la propriété est à peine indiquée. En tous cas, elle se réduit à une occupation temporaire. Ce sont les agriculteurs qui les premiers s'emparent du sol pour le transformer et qui le gardent; mais dans les périodes les plus reculées l'appropriation est encore collective, le groupe établi sur un domaine fertile, l'association villageoise exploite la terre en commun; la maison seule avec le jardin qui l'entoure est soustraite au régime de la possession collective, mais bientôt le partage se fait entre tous les membres de la communauté; cette opération peut se renouveler annuellement ou à des périodes plus

(1) *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1881, nos 9 et 10 (2 et 9 mars).

(2) L'article de M. J. Kohler a paru dans la *Kritische Vierteljahrsschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, 1881, t. IX, p. 24.

distantes ; parfois le partage devient en quelque sorte définitif, sans que cependant les droits des co-usagers soient absolument éteints.

A un degré plus avancé viennent se placer les communautés de famille, puis peu à peu l'individu se détache du groupe qui l'enferme, il réclame son indépendance, il devient maître de son lot ; mais ce n'est pas immédiatement qu'il peut en disposer d'une manière absolue, les réserves sont encore nombreuses ; enfin le droit romain et le droit moderne qui s'en inspire, créent la propriété quiritaire, la propriété pleine et entière, la seule qui nous paraisse rationnelle aujourd'hui.

Ce qui donne au travail de M. de Laveleye un intérêt tout spécial, c'est qu'il n'est pas seulement historique, il ne se renferme pas dans le passé ; le présent même fournit sur divers points du globe des exemples correspondant à chacun des moments de cette évolution ; l'exposition est donc à la fois, pour nous servir des termes d'Aug. Comte, dynamique et statique ; les peuples chasseurs n'ont pas disparu du monde, et parmi les agriculteurs, les uns, comme dans le *mir* russe, dans le village javanais exercent encore la propriété collective, les autres, comme dans le *totem* de l'Amérique du nord, la *zadruga* serbe, pratiquent la communauté de famille ; en Suisse les *allmenden* donnent à tous ceux qui y participent un surcroît de ressources très sérieux ; dans les Ardennes et ailleurs, les communaux se sont réduits à leur plus simple expression.

M. de Laveleye analyse ces institutions si variées avec une sagacité pénétrante ; une pareille étude fait mieux comprendre la vie de l'humanité que cinquante volumes d'histoire de rois et de batailles. Elle débarrasse l'esprit de ce doctrinarisme dangereux, pour lequel les formes sociales actuelles sont définitives et qui, faute de sentir à temps la nécessité des réformes, devient par sa résistance même l'instrument des révolutions.

Assurément l'évolution n'est pas terminée ; mais de quel côté se portera-t-elle désormais ? M. de Laveleye ne dissimule pas qu'à son avis l'individualisme a pris une importance exagérée. Faut-il revenir à la propriété collective ? Cela n'est pas probable. L'association volontaire suffira-t-elle pour corriger les abus dont on souffre aujourd'hui ? Il est permis d'en douter. L'avenir nous en apprendra davantage.

En résumé, la *Propriété et ses formes primitives* est une œuvre de premier ordre ; originale par le fond, séduisante par la forme, elle a emporté tous les suffrages, et bien que la première édition de ce livre ait paru en 1874, le jury a pensé qu'il pouvait tenir compte des éditions nombreuses qui se sont succédé depuis lors, en France, en Angleterre, en



Allemagne, en Danemark. La traduction allemande, notamment, faite par M. L. Bucher (1), sur le manuscrit de la troisième édition française, contient plusieurs chapitres nouveaux et des développements considérables.

Le jury, à l'unanimité, a décerné le prix à M. de Laveleye, heureux de pouvoir ainsi rendre hommage au savant qui a illustré son pays par tant d'œuvres excellentes, au vigoureux semeur qui, dans tous les sillons où il passe, fait verdier après lui une moisson abondante.

Agréé, monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Jury :

F. TIELEMANS, *président*; ALPHONSE RIVIER, *secrétaire*;
S. BORMANS, ALPHONSE LE ROY, A. TROISFONTAINES,
A. WAGNER; L. VANDERKINDERE, *rapporteur*.

(1) *Das Ureigenthum*. Leipzig, Brockhaus. 1879. XXX et 536 p.